

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 755088 NB LTD.	Numéro de permis 2024003	Date d'inspection Le 10 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie Coeur d'Ange		Numéro de téléphone (506) 543-4307	
Adresse 251 rue York Bathurst NB E2A 1G9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	10 mars 2025	04 mars 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une photo démontrant qu'une substance a été écartée sur la glace à l'entrée de l'aire de jeu extérieur fut envoyée par courriel. L'aire de jeu extérieur est dorénavant sécuritaire pour les enfants. Aucun ratio ne fut pris.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 mars 2025

Date

original signé par

Edithe Edwige Fouelifack Epse Tazo

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mars 2025

Date